



DELIBERATION

du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_643-DE



Date de la convocation
23/06/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
22

Membres représentés
7

Membres absents
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

SEANCE DU 08 JUILLET 2026

L'an 2026, le 08 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Olivier VALIN.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Eric GUIBON, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Frédérique PLET, Freddy DEMOEN, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Elodie THEOT, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO

ABSENTS REPRESENTES : Claire MIGNET pouvoir à Frédéric LEGUAY, Aurélie DA SILVA pouvoir à Frédérique PLET, Emmanuel VANGHELUÉ pouvoir à Eric GUIBON, Marilou CHEVALIER pouvoir à Carole CHEVALIER, Yohann WILLMANN pouvoir à Elodie THEOT, Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS pouvoir à Sophie SOUFFLET,

ABSENTS :

A été nommée secrétaire : Madame Ludivine GOY

N°D2026-07-635

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux associations royennes au titre de l'année 2026 ;

Considérant que les conseillers municipaux adhérents ou membres du bureau d'une association concernée ne prennent pas part au vote de la subvention attribuée à cette association ;

Considérant que les associations concernées sont :

- la Compagnie d'Arc de Roye ;
- la FNACA ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les montants des subventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé qu'une avance de subvention de 25 000 € a été accordée en février 2026 à l'association « Union sportive de Roye. Le dossier de demande de subvention correspondant est actuellement en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote en raison de leur qualité de membres des associations concernées, des membres présents et représentés, le Conseil décide ;

- D'accorder aux associations royennes les subventions dont les montants figurent dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- De préciser que les dates et modalités de versement seront arrêtées par Monsieur le Maire, sous réserve de la production des documents réglementaires, notamment les comptes annuels, le bilan d'activité et, le cas échéant, de la signature d'une convention financière ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure au seuil réglementaire de **23 000 €** ;
- De rappeler que le montant de la subvention annuelle attribuée à chaque association comprend, le cas échéant, les dépenses liées à l'organisation des manifestations soutenues par la commune ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Exécution de la délibération :

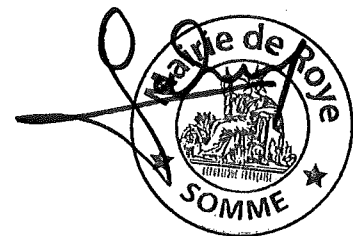
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 15/07/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 15/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 15/07/2026 et de sa publication et/ou notification le 15/07/2026.



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_643-DE

Associations	2025	2026
AMAP de Roye	200,00 €	200,00 €
Amicale des anciens élèves	550,00 €	600,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	2 280,00 €	2 300,00 €
Association jumelage Roye Wedemark	300,00 €	350,00 €
Association des combattants prisonniers de guerre (ACPG-CATM)	300,00 €	400,00 €
Association des préretraités et retraités	800,00 €	800,00 €
Association sportive louise michel	540,00 €	1 000,00 €
Billard club de Roye	450,00 €	500,00 €
Cercle sportif royen volley ball	1 500,00 €	1 700,00 €
Ches pouss cailleux de Roye	680,00 €	700,00 €
Club de bridge	300,00 €	300,00 €
Club cœur et santé	450,00 €	500,00 €
Club nautique Royen	2 250,00 €	2 300,00 €
Club sportif royen badminton	1 050,00 €	1 100,00 €
Coconuts de Roye		500,00 €
Compagnie d'arc de Roye	2 700,00 €	2 500,00 €
Entente sportive Roye damery	3 500,00 €	3 500,00 €
Espoir et vie sans alcool	100,00 €	200,00 €
FNACA	500,00 €	400,00 €
FNATH	360,00 €	
Full kick royen	2 600,00 €	3 000,00 €
Gymnastique artistique royenne	300,00 €	400,00 €
HBC Roye	2 100,00 €	2 300,00 €
Héraclès club haltérophilie roye	1 500,00 €	1 500,00 €



Associations		2025	2026
Judo club roye		1 900,00 €	2 000,00 €
L'échiquier du grand Roye		330,00 €	330,00 €
Le pigeon royal		850,00 €	850,00 €
Le souvenir français		300,00 €	400,00 €
Le temps qui passe (ehpad)			400,00 €
Les fils de Pénélope			400,00 €
Les pieds nicleys roye 80		3 400,00 €	3 800,00 €
Les roye de cœur		700,00 €	700,00 €
L'onde picarde			400,00 €
Mc formes		600,00 €	600,00 €
Orchestre d'harmonie de Roye		6 500,00 €	6 800,00 €
Ping pong club royen		2 500,00 €	2 800,00 €
Roye country road		550,00 €	600,00 €
Roye pétanque		1 500,00 €	1 500,00 €
Roye tennis club		11 800,00 €	9 800,00 €
Société du jeu de boules plates			400,00 €
Subaquatique club du santerre		1 300,00 €	1 400,00 €
Tir royen		5 500,00 €	5 700,00 €
Union sportive de Roye *		45 000,00 €	* 25 000,00 €
Union sportive royenne basket ball		2 700,00 €	2 900,00 €
Total		110 740,00 €	93 830,00 €